

**Délibération n°220930\_13**

**Séance du Conseil d'administration du 30 septembre 2022**

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Nomination du responsable de la FISE informatique au sein du Pôle Energie et Informatique**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;

**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM et notamment son article 16 relatif l'organisation des formations ;

**Vu** la décision du bureau de pôle Energie et informatique en date du 29 juin 2022, de présenter à l'unanimité le seul candidat – Monsieur Abdeljalil Abbas-Turki ;

**Considérant** que Monsieur Gechter a quitté ses fonctions, de Responsable de la FISE informatique au sein du Pôle Energie et Informatique pour en occuper d'autres au sein de l'établissement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**Considérant que** le responsable de la formation est élu par le bureau de pôle, son mandat est de quatre ans renouvelables une fois. Les responsables de formation sont nommés par le directeur de l'établissement, après approbation du Conseil d'administration. La fonction de responsable de formation est incompatible avec celle de membre du bureau de pôle.

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver la nomination de Monsieur Abdeljalil Abbas-Turki comme responsable de la FISE informatique au sein du Pôle Energie et Informatique, pour une durée de 4 ans.



Abstention(s) : 2  
Votants : 18  
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0  
Suffrages exprimés : 16  
Pour : 15  
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,  
Le Directeur  
Ghislain MONTAVON